

Costin van Ranst, gendre du duc Jean III († 1396/98)

En 1351, Costin [9b] van Ranst (voir chap. III de la Généalogie) fit un brillant mariage, en épousant une fille du duc de Brabant Jean III « le Victorieux » (1300-1355). Certes, la fille était bâtarde, mais son père l'avait dûment reconnue – d'ailleurs Costin, qui avait beau appartenir aux principaux seigneurs brabançons de son temps, ne pouvait guère prétendre à mieux : le duc réservait ses filles légitimes à des unions princières. La mariée quant à elle, qu'on appelait Jeanne van Veene (du nom de sa mère), avait reçu de son père la riche seigneurie de Hautain-le-Val. Voici ce qu'en rappelle un fameux généalogiste du XVII^e siècle :

« Jeanne bâtarde de Brabant, née d'Isabeau van Veene nommée Ermengarde de Vilvorde [...]. Le duc son père, par lettres du 8 avril 1344, lui donne la terre de Hautain avec toute la seigneurie haute et basse, honneur, juridiction et autres appartenances [...], avec la maison, cens, rentes, bois, terres, prés, moulins et autres revenus entièrement, rien réservé que l'usufruit et pension viagère de Jean de Corslaer, chevalier, frère naturel du duc, et de sa femme Catherine, selon que les lettres que sur ce contiennent pleinement ; et, après le décès desdits Jean et Catherine, tous lesdits biens doivent venir et succéder à cette Jeanne bâtarde de Brabant et à ceux qui de son corps seront procréés, à telle condition qu'ils tiendront ladite terre et seigneurie en fief des ducs de Brabant ; et, si elle vient à trépasser sans enfants, ladite terre succédera aux frères ou sœurs de cette Jeanne, procréés du duc et de ladite Isabeau nommée Ermengarde ; et, si elle ne laisse à sa mort ni enfants ni frères ou sœurs procréés comme dit est, ladite terre retournera au duc et à ses successeurs ; et furent les lettres sur ce données, scellées du duc Jean et du prince Henry son fils aîné, avec promesse de maintenir cette Jeanne et ses hoirs comme dit est en la possession des biens susdits ; laquelle donation fut encore confirmée en l'an 1351 le 28 avril par le prince Godefroy, alors fils aîné de Brabant, et sa sœur la princesse Jeanne, à la réquisition du duc leur père. Elle [Jeanne] fut mariée à Costin dit de Ranst, sire d'Edegem, Boechout, Mortsel, Hove, Millegem, Vremde et Cantecroy, fils de Wauthier, de qui elle laissa belle et ample postérité, qui ont possédé la terre et

seigneurie de Hautain jusqu'à notre siècle. »

BUTKENS, F. Christophe, *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, t. I, La Haye, 1724, p. 449 (j'ai modernisé l'orthographe et la ponctuation).

* * * * *